

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2011-774 du 30 novembre 2011

Chargeant **Monsieur Martial SOUNTON**, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle de l'intérim de Monsieur **Max Barthélémy AHOUEKE**, Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication, pour la période du 22 au 30 octobre 2011.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le Décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement.

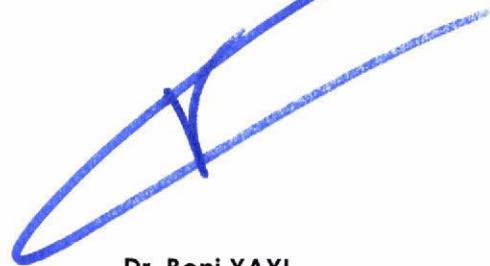
DECRETE

Article 1^{er} : Pour la période du 22 octobre au 30 octobre 2011, Monsieur Martial SOUNTON, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle est chargé de l'intérim de Monsieur Max Barthélémy AHOUEKE, Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 novembre 2011

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement



Dr Boni YAYI

Ampliations : PR : 10 - AN : 6 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - MDN : 2 - MCTIC : 4 - SGG : 4 - Autres Ministères : 26